

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1270000: commerce de combustibles

En vigueur au 01/06/2016 (Dernière actualisation de la page 03/06/2016)

Indexation de 2% en 06/2016. En cas d'indexation en application des CCT sectorielles, les salaires minimums et les salaires réels sont indexés.

A partir du 01/07/2016, les travailleurs et les employeurs qui appartenaient jusqu'alors à la SCP 1270200 sont repris dans la CP 1270000 (AR du 26/01/2016). La SCP 1270200 a été abrogée à partir de cette date. En ce qui concerne les données salariales, nous attendons les CCT qui vont être conclues dans la CP 1270000. Les données relatives à la CP 1270200 avant le 01/07/2016 peuvent cependant toujours être consultées via l'historique de la base de données.

1. REGIME (sur base hebdomadaire): 38h

Catégorie	Ancienneté (année)			
	0	3	10	15
Tous les ouvriers et ouvrières	11.0205	11.3093	11.4147	11.5857
Chauffeur	11.5238	11.8124	11.9178	12.0885
Chauffeur camion-citerne	12.0196	12.3082	12.4136	12.5843